

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2020**

Convocation le 29 janvier 2020

*L'an deux mille vingt, le quatre février à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Élisabeth Bousquet, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier, Fabrice Redoules*

*Étaient absents : Dominique Colombo qui donne procuration à Fabrice Redoules, Sylvia Jouanneau qui donne procuration à Élisabeth Bousquet ; Fabrice De Nardi et Rémy Soullignac*

*Secrétaire de séance : Frédérique Boret.*

**ANTICIPATION DE CRÉDITS AU BUDGET 2020**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les travaux viennent de s'achever pour l'opération « Four à Pain Le Truc ». Le budget 2019 n'était pas suffisant pour mandater la facture de Christian Brondel, charpentier, la TVA a été omise. Afin de régulariser la situation, Monsieur Le Maire propose d'anticiper des crédits au budget 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide,  
- de **PRÉVOIR** la somme de 1 153.12€ (mille cent cinquante-trois euros et douze centimes), au compte 21318, opération 201902 four à pain « Le Truc »  
- d'**INSCRIRE** la dépense au budget communal 2020.

**Le conseil municipal vote et approuve :**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Les Arques, le 04/02/2020****Le Maire,****Jérôme Bonafous**

Fait et délibéré  
en séance publique, les jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 05/02/2020  
Le Maire,  
Jérôme Bonafous

